

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **89 (1953)**

Heft 26

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

**ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

2 anneaux

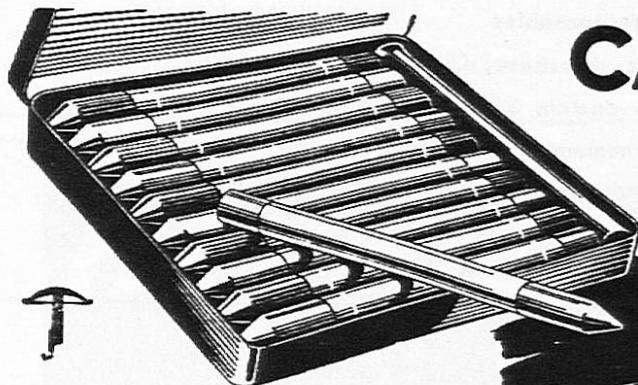
ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES



CARAN D'ACHE
Neocolor

N° 7000

*Couleurs merveilleuses
comme jamais!*

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Postes au concours. — La permanence. — Les cartes de membres. — Renseigner. — L'Ecole normale dit adieu à M. Chevallaz, directeur. — Bibliothèque de l'Ecole normale. — Un bon livre. — Secours mutuels. — Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance. — **Genève :** U.I.G.M. : Rapport du président. — U.A.E.E. : Rapport de la présidente. — Stage échelonné. — **Neuchâtel :** Résumé du rapport annuel. — **Communiqué :** O.S.L.J. Placement.

Partie corporative

VAUD

POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 29 juillet 1953, à 17 heures

- Chexbres :** Institutrice semi-enfantine et trav. à l'aiguille. Obligation d'habiter la commune ; obligations et avantages légaux. Entrée en fonctions : 1er septembre 1953.
Ne se présenter que sur convocation.
- Lavey-Village :** Institutrice semi-enfantine.
Entrée en fonctions : 24 août 1953.
- Orbe :** Maîtresse de classe de développement.
Entrée en fonctions : 31 août 1953.
- Orzens :** Instituteur primaire.
Entrée en fonctions : 31 août 1953.
- Donneloye :** Institutrice primaire.
Entrée en fonctions : 31 août 1953.

LA PERMANENCE

n'est plus assurée par le C. C. au restaurant Bock durant la période des vacances, soit du 18 juillet jusqu'à fin août ; elle reprendra le samedi 5 septembre. Entre temps, s'adresser au président de la S.P.V. : P. Gudit, Cossonay, tél. 8 04 25.

LES CARTES DE MEMBRES

ne seront pas délivrées du 25 juillet à fin août.

Le caissier S.P.V. : P. Vuillemin.

RENSEIGNER

Il arrive encore trop souvent que le C. C. ignore que tel (telle) collègue est malade depuis plusieurs semaines, que tel autre a des difficultés avec ses autorités, etc., etc. C'est naturellement à l'intéressé (e) à informer le C. C. ou son comité de section. Si cela ne lui est pas possible, nous demandons instamment à son entourage, à ses collègues voisins ou camarades de classe de nous tenir au courant. Tous les « cas » d'ordre social sont examinés avec sollicitude pour autant qu'ils parviennent au comité central. Merci aux présidents de sections et aux collègues qui nous renseignent, car nous ne pouvons pas tout savoir.

E. B.

L'ÉCOLE NORMALE DIT ADIEU A M. CHEVALLAZ, DIRECTEUR

Cette émouvante cérémonie s'est déroulée le samedi 4 juillet à l'Aula de l'E. N. en présence de M. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, de MM. Monnier et Martin, chefs de service, du corps enseignant de l'école, des élèves et des amis nombreux qui remplissaient la grande salle. Cet adieu d'un caractère intime et familial, fut la manifestation de la reconnaissance de l'école vaudoise à celui qui lui a donné le meilleur de lui-même.

La presse quotidienne a relaté les paroles excellentes qui furent prononcées à cette occasion par M. P. Oguey, conseiller d'Etat, au nom du gouvernement cantonal, M. Stucky, maître de sciences, au nom du corps des professeurs, M. Alain RoCHAT, au nom des élèves de l'école.

M. G. Chevallaz répondit ensuite à tous ceux qui venaient de faire son éloge et de lui dire leur gratitude. Son allocution est de celles que nous aimerions pouvoir publier dans sa totalité tant elle est reconfortante, pleine d'enthousiasme et de foi. M. Chevallaz n'oublie personne; à son tour, il remercie tous ceux qui l'ont aidé tout au long de ses 27 années de direction de l'E. N. : les conseillers d'Etat et chefs de service qui surent « lui faire confiance et le conseiller sans le brider », les professeurs, ses meilleurs collaborateurs, M. J. Savary, son prédécesseur, les secrétaires dévoués qui furent le bras droit du directeur, les concierges consciencieux et fidèles. Aux élèves qu'il quitte, M. Chevallaz dit « la grandeur de la tâche d'instituteur et sa beauté, ce qu'elle exige de nous en sacrifices personnels et en recherche permanente du mieux », il rend enfin un magnifique témoignage à sa compagne, Mme Chevallaz, qui fut l'épouse idéale, créant le bonheur familial, s'intéressant au travail de son mari, connaissant aussi les élèves et « s'inquiétant lorsqu'elle les savait menacés par des examens dangereux »...

Des cadeaux et des fleurs furent remis à M. et Mme Chevallaz par le chef du Département, les maîtres et les élèves de l'école. Le chœur mixte de l'E. N., dirigé par M. Piguet, chanta trois chœurs avec émotion et finesse et fut chaleureusement applaudi.

La cérémonie fut close par la bénédiction dite par M. le pasteur Payot.

Mme Mellet, maîtresse d'enseignement ménager, servit ensuite une excellente collation dans les accueillants locaux de l'école ménagère.

La S.P.V. ne perd pas le contact avec M. Chevallaz puisque, depuis quelques mois, il est notre membre d'honneur. Nous pourrons donc continuer à bénéficier de ses conseils et lui souhaitons la plus heureuse des retraites.

Nous sommes certains que les excellents rapports que nous avons eus avec M. Chevallaz continueront à être aussi cordiaux avec son successeur, M. Zeissig, nouveau directeur.

E. B.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE NORMALE

Par mesure d'économie, la bibliothèque ne sera plus ouverte le samedi après-midi ; les usagers demandent toujours les ouvrages par lettre en y ajoutant 30 centimes en timbres-poste.

La bibliothèque de psychologie et de pédagogie est à jour.

Mlle M. Landry, maîtresse d'études, sera désormais la bibliothécaire.

UN BON LIVRE !...

... que nous ne manquerons pas d'acheter (ou de faire acheter) pour la bibliothèque de notre village, c'est le roman de Mme Mad Jaton : **L'approche** (Ed. Payot), récit pathétique de la souffrance de trois êtres qui s'aiment et ne peuvent trouver le lieu de leur rapprochement : l'enfant, le père et la seconde femme de celui-ci.

Ajoutons que si l'auteur, notre collègue, mère de trois enfants, très gravement atteinte dans sa santé, a quitté l'enseignement, elle n'en est pas moins demeurée en contact étroit avec tout ce qui touche à l'école.

V. M.

ATTENTION !

Aux assurés de la collectivité S.P.V. des Secours mutuels

Du 13 au 31 juillet, le secrétaire-caissier de la collectivité S.P.V. est absent. **Prière de réclamer les feuilles-maladie par lettre seulement.** Dès le 1er août, le téléphone répondra de nouveau.

QUE FAIT LE SECRÉTARIAT VAUDOIS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Placements d'enfants durant les vacances d'été

Depuis quelques années, le S.V.P.E. se charge de placements durant les vacances d'été. Trop de grands garçons et de grandes filles en effet, qui ne sont plus en âge de bénéficier des colonies, passent leurs vacances à rôder dans nos villes.

Outre ces « cas », le S.V.P.E. sait que de nombreux grands enfants sont placés pour les vacances à la campagne par leurs parents qui « estiment que leur garçon ou fille est assez fort pour gagner son pain » et encore une certaine somme qui sera remise au père ou à la mère.

Ces deux façons de passer les vacances nous semblent fausses car, ou de grands enfants traînent dans nos rues et on sait toutes les conséquences que cela comporte, ou ils sont trop souvent considérés à la campagne comme de petits domestiques vu les conditions de placement.

C'est pour remédier à cet état de chose que nous organisons des « placements d'été ». Par nos collaborateurs nous savons que dans tel ou tel village des agriculteurs aimeraient bénéficier des services d'un enfant. Des renseignements sont pris, une visite est faite et si le milieu paraît favorable, un enfant est placé.

Le S.V.P.E. exige que ces garçons et filles ne se lèvent pas trop tôt le matin, qu'ils jouissent d'un repos l'après-midi, qu'ils bénéficient de temps libre le soir, qu'ils puissent se coucher de bonne heure. Les parents visitent parfois leurs enfants et le S.V.P.E. fait des contrôles réguliers. Les abus sont donc évités et les expériences de ces dernières années ont été très heureuses.

Aide à l'adolescence

Grâce à nos œuvres sociales publiques et privées en faveur de la jeunesse, il n'y a plus, chez nous, d'enfants qui ont faim. Mais, il y a des centaines de jeunes qui ne sont pas dirigés, pas conseillés et qui se découragent. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas de vrai foyer, parce que leurs parents sont séparés, parce que leur père ne s'occupe pas d'eux, parce que leur famille se débat dans d'inextricables difficultés... Ou encore parce que, au moment où le jeune est appelé à prendre des responsabilités, il s'aperçoit — ou les adultes dont il dépend s'aperçoivent ! — qu'il n'a pas été préparé à vivre dans la société, qu'il manque d'une solide base pour édifier son avenir. Ces jeunes voient leur route fermée et ils perdent tout espoir. Il suffit pourtant de peu pour leur rendre confiance : un geste amical, un conseil judicieux, une démarche efficace.

C'est en pensant à ces jeunes que le S.V.P.E. développe son service « Adolescence » et qu'il poursuit une campagne en faveur d'ateliers de loisirs et de Maisons des jeunes. Le S.V.P.E. formule le vœu que de nombreuses villes et villages de notre canton possèdent un lieu où puissent se réunir l'ensemble des jeunes, à quelque mouvement qu'ils appartiennent et aussi ou plutôt, *surtout*, ceux qui n'appartiennent à aucun mouvement et qui doivent, eux aussi, avoir la possibilité d'être *chez eux*.

D'autre part, le S.V.P.E. attribue des bourses d'apprentissage et fait toutes démarches pour faciliter les jeunes afin que des motifs financiers ne soient pas un obstacle à la réalisation de leurs projets.

Journaux d'enfants

En publiant au nom de la Fondation Pro Juventute *Cadet Rousset* et *L'Ecolier Romand*, notre but n'est pas seulement de distraire l'enfant, mais avant tout de lui aider à prendre conscience de ses responsabilités et à l'encourager à les développer au maximum. C'est pourquoi *L'Ecolier Romand* est plus et mieux qu'un journal ; c'est l'organe d'un mouvement éducatif qui veut faciliter l'épanouissement de la persona-

lité. Pour cela, le texte du journal doit susciter un effort, une activité personnelle de la part des abonnés, activité intellectuelle, artistique, manuelle, qu'importe, mais une activité personnelle, librement choisie.

Notre but est également de permettre à l'enfant de porter un jugement sain dans une époque où la radio, le cinéma, la presse agissent à la façon de stupéfiants sur les jeunes esprits encore incapables d'assimiler une telle masse d'impressions et d'idées.

Pour cela le journal reste, en effet, l'instrument par excellence à condition d'être adapté aux besoins actuels, car pour retenir l'attention des enfants il faut non seulement que le contenu du journal soit susceptible de les intéresser mais encore que sa présentation extérieure ne le cède en rien à celle des publications pour adultes et des journaux étrangers.

La publication d'un journal moderne exige ainsi le concours de spécialistes pour la rédaction, l'illustration, la mise en pages, une documentation abondante, renouvelée, un choix énorme d'illustrations, de photographies, des moyens techniques perfectionnés, pour l'impression en couleurs en particulier.

C'est ce que, avec des moyens financiers restreints, nous essayons de faire en publiant les journaux que le corps enseignant a l'amabilité de diffuser.

Dès cet automne une exposition de journaux d'enfants consacrée plus particulièrement à *Cadet Roussel* et à *L'Écolier Romand* sera présentée en Suisse romande. La rédaction de *l'Éducateur* nous ayant offert de traiter ce sujet dans un autre article nous nous contentons aujourd'hui de vous signaler ce nouveau moyen de propagande.

En terminant cet article, c'est à tout le corps enseignant vaudois que nous adressons nos sincères remerciements pour sa précieuse et fidèle collaboration sans laquelle le S.V.P.E. ne pourrait poursuivre sa tâche.

R. Tauxe.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1952/53

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU 26 FÉVRIER 1953

L'Union des instituteurs genevois compte aujourd'hui 146 membres actifs et 96 membres honoraires.

Nous avons eu le chagrin de perdre en 1952 notre collègue François Esquivillon, qui avait enseigné pendant trente-trois ans à Céligny. François Esquivillon était un homme fin, juste, sensible, un collègue de bon conseil. Ceux qui l'ont connu en gardent le meilleur et le plus ému des souvenirs.

Mutations. Notre collègue Samuel Roller a été nommé professeur à l'Institut des sciences de l'Éducation et notre assemblée générale l'a nommé membre honoraire. Roller a toujours porté à nos travaux un

vif intérêt ; il a donné à l'Union beaucoup de son temps et nous avons apprécié sa courtoisie, sa fermeté, l'originalité de ses idées et la clarté avec laquelle il les exposait. Nous lui réitérons nos vœux sincères pour le succès de sa nouvelle carrière.

Marcel Moeri nous a quittés en janvier pour le S. C. N. E. Je ne commenterai pas les raisons qu'il nous a données ; elles me paraissent d'ailleurs très obscures.

Félicitons plutôt notre jeune collègue Georges Deshusses, instituteur à Onex, membre de l'Union depuis le 11 juin dernier.

Enfin, cinq collègues, atteints par la limite d'âge, deviennent membres honoraires : Antoine Ducret, Louis Dufour, Robert Frick, Emile Métraux et Charles Sichler. Pendant de nombreuses années, ils ont été des maîtres dévoués et des membres fidèles de l'Union. Qu'ils en soient remerciés. Que les années qui viennent leur apportent en abondance tout ce qu'ils désirent. A l'issue du repas en commun qui suivra cette assemblée, nous aurons l'occasion d'évoquer leur carrière et nous leur remettrons un souvenir. Mais je tiens à leur adresser dès maintenant des vœux pour une retraite heureuse et je les prie de nous garder leur amitié.

J'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs fois cette année des collègues des sections romandes, puisque j'ai eu l'honneur de représenter l'Union des instituteurs genevois au congrès de la Société pédagogique jurassienne à Delémont, à l'assemblée générale de la Société pédagogique neuchâteloise à La Chaux-de-Fonds et à l'assemblée de nos collègues de la Société pédagogique vaudoise à Lausanne. De tels contacts sont indispensables entre délégués romands. Le distingué président de la Société pédagogique romande, Gaston Delay, est toujours de la partie ; on y retrouve aussi l'état-major de notre journal corporatif : Gustave Willemin et André Chabloz. C'est l'occasion d'échanger non seulement des idées, mais des renseignements et même des documents.

Avec nos amis français, la liaison amicale a été maintenue, puisque Ulysse Magnenat a représenté notre section au dernier congrès du Syndicat des instituteurs de l'Ain.

A Genève, enfin, nous avons eu l'occasion de collaborer avec d'autres groupements de l'enseignement : avec la section des dames de l'U. I. G., avec l'Amicale des écoles enfantines et l'Union du corps enseignant secondaire. Nos délégués nous ont représentés au Cartel des associations de fonctionnaires, où se prépare le statut des futures commissions du personnel de l'Etat. Nous serons bientôt représentés au Cartel pour la sauvegarde de la nature et j'ai enfin le plaisir de féliciter notre fidèle collègue Roger Matthey qui vient d'accepter la présidence de la Fédération du corps enseignant genevois.

En relisant les procès-verbaux des treize séances de comité que j'ai présidées en 1952 et ceux des cinq assemblées générales que nous avons convoquées dans le même temps, j'ai retrouvé, notés en gros caractères, les titres suivants : règlement des études pédagogiques, élaboration d'un nouveau plan d'études, commission consultative, revê-

lorisation et reclassement de la profession d'instituteur. Et nos secrétaires n'ont nullement exagéré en les mentionnant presque à chaque page : ces quatre sujets (deux sujets pédagogiques et deux sujets ayant plus particulièrement trait à la défense de la profession) ont constitué la part majeure de notre activité.

Etudes pédagogiques. Le Département nous ayant soumis le projet du nouveau règlement des études pédagogiques, une commission, présidée par Jean Eigenmann, a étudié ce document et a mis au point une série d'amendements que l'Union a soumis au Département. Je ne rappellerai que les quatre points principaux de nos propositions :

1) Tous les candidats à l'enseignement doivent avoir un certificat de maturité, qu'ils se destinent à l'enseignement dans les classes ordinaires ou qu'ils préfèrent les classes spéciales ;

2) les examens de connaissances doivent être supprimés, le certificat de maturité devant donner toutes garanties sur les études secondaires des candidats ;

3) la liberté académique doit être accordée aux candidats au cours de la seconde année des études (programme universitaire) ;

4) le nouveau règlement prévoyant la suppression éventuelle des examens de fin de troisième année, l'Union estime qu'elle doit être représentée à la conférence des maîtres d'application et des professeurs qui accorde les dispenses d'examens.

Nous avons défendu ces principes devant le président du Département et nous n'avons obtenu gain de cause que sur un point essentiel, celui de notre représentation à la conférence de fin de troisième année. Dans la série des amendements mineurs, une seule satisfaction aussi : la remise par le Département, à la fin des études pédagogiques, d'un brevet d'aptitudes à l'enseignement.

Plan d'études (président de la commission : Georges Piguet). Il s'agit, vous le savez, de composer un plan d'études complet pour les degrés enfantin, primaire et complémentaire. Le Département a envoyé à chaque instituteur un questionnaire. Nous avons organisé des séances de discussion où chacun a pu comparer ses idées à celles d'autres collègues avant de répondre. Puis nous avons désigné des représentants aux commissions de dépouillement. Le travail a commencé, souhaitons que l'an prochain, à pareille date, nous puissions commenter les premiers résultats. Un mot encore au sujet du plan d'études. Notre commission chargée de l'organisation d'un sondage d'opinion a rencontré de grandes difficultés ; elle n'a pas trouvé les appuis financiers qu'elle espérait et nous étudions ces jours la possibilité d'une enquête par la presse, qui nous donnerait des indications précieuses et surtout gratuites.

Commission consultative. Vous avez encore le souvenir des démarches qui ont précédé la décision du président du Département de l'instruction publique de réunir, tous les deux mois environ, des délégations du corps enseignant. Nous vous avons communiqué au cours de l'année les impressions des délégués qui nous ont représentés à ces séances. Je crois pouvoir les résumer de la façon suivante :

La réunion périodique de délégations des associations d'instituteurs en une commission consultative présidée par le chef du Département permet d'améliorer les rapports entre les autorités et le corps enseignant. Elle donne l'occasion aux représentants des associations de présenter directement des propositions. Elle donne aussi aux chefs de services du Département la possibilité de transmettre aux délégués des informations et de les commenter.

Mais, pour que ces séances soient vraiment utiles, il est indispensable qu'on ne sente pas, comme c'est encore le cas, la commission divisée : le Département d'une part, les associations de l'autre ; indispensable qu'un statut de cette commission soit établi par un règlement qui fixe le nombre des délégués de chaque association, proportionnellement aux effectifs, qui désigne un secrétaire et prévoit dans le détail le fonctionnement de la commission ; indispensable surtout que les informations et les propositions soient discutées dans un esprit de confiance absolue.

Voilà ce que nous devons nous efforcer d'obtenir dans l'avenir le plus proche.

Revalorisation (président de la commission : Eric Pierrehumbert). Vous savez comment, ayant constaté les résultats médiocres du récent concours d'admission aux études pédagogiques, nous avons été amenés à reprendre le problème de la revalorisation de notre profession. Ceux qui ont assisté à notre dernière assemblée générale connaissent la réponse du Conseil d'Etat : la carrière de l'enseignement est bien rétribuée ; elle offre des occasions d'avancement nombreuses : inspectat, enseignement secondaire, administration et même gendarmerie. Votre comité a estimé qu'une suite d'échanges de lettres sur ces sujets était vaine. J'ai donc demandé au président du Conseil d'Etat une audience, au cours de laquelle une délégation d'instituteurs s'efforcera de prouver l'opportunité de la revalorisation que nous souhaitons.

Mais notre activité ne s'est pas limitée à ces quatre points seulement. Je n'entrerai pas dans le détail, permettez-moi pourtant une énumération commentée des sujets qui ont retenu notre attention.

Activité corporative.

1. **Conférence de l'instruction publique.** Comme par le passé, notre collègue Edouard Gaudin a représenté le corps enseignant primaire à la Conférence de l'instruction publique. Les séances étant généralement uniquement consacrées à des exposés faits par les chefs de services du Département, l'Union du corps enseignant secondaire a convoqué les membres de la conférence qui ne font pas partie du corps enseignant, pour les persuader d'intervenir pour que soient entreprises des études sérieuses et utiles, pour qu'un règlement soit édicté et surtout pour que la conférence soit convoquée régulièrement.

2. **Commission du congrès.** Relations entre les autorités et le corps enseignant, tel est le sujet d'étude proposé par l'U. I. G. Messieurs aux sections romandes et accepté par l'assemblée de la S. P. R. Une com-

mission a été désignée ; elle est présidée par Gustave Willemin et devra rapporter devant l'assemblée générale en octobre prochain.

3. **Assurance scolaire.** Plusieurs collègues nous ont demandé d'intervenir auprès de la direction de l'assurance scolaire pour obtenir que soit simplifiée, à la rentrée, la vérification des carnets de cotisations des élèves non affiliés à la caisse scolaire. Notre collègue Gaudin est allé trouver M. Giudici qui a admis que les renseignements transmis par les maîtres ne pouvaient être très précis et qui a déclaré que deux renseignements seulement étaient indispensables : le nom de la caisse et le numéro du sociétaire, la date du dernier payement ne devant être donnée que dans la mesure du possible.

4. **Réimpression des statuts.** Sur proposition de notre collègue Kupferschmidt, nous avons entrepris d'imprimer de nouveaux statuts qui seront adressés à tous les membres d'ici quelques semaines.

5. **Amendes infligées aux membres qui n'assistent pas à l'assemblée administrative.** Le comité a accepté une proposition de Robert Chabert qui souhaite que le montant de l'amende en question soit porté à Fr. 3.—. Malheureusement, par suite d'un fâcheux oubli, la proposition n'a pas été transmise à l'assemblée générale et les absents d'aujourd'hui ne payeront que Fr. 2.—.

6. **Ventes organisées par les élèves.** Le nombre des ventes confiées à nos élèves augmentant chaque année, nous avons prié le Département d'intervenir pour en limiter le nombre. La commission consultative discutera cette proposition dans sa prochaine séance.

Activité pédagogique.

1. **Écriture.** Au cours de l'an dernier, la commission consultative s'est occupée du problème de l'écriture. Notre position a été la suivante : en principe, nous sommes opposés à un changement d'écriture en cours de scolarité. Mais, pratiquement, puisque le Département estime que deux types d'écriture doivent être enseignés, nous souhaitons que le passage d'un type à l'autre se fasse plus tôt. Nos vifs remerciements vont à Georges Piguet qui nous a représentés à la commission d'écriture.

2. **Appréciation des épreuves scolaires.** Grâce à Fiorina et à Roller qui ont présenté en assemblée générale de remarquables exposés, les membres de l'Union ont pu préciser leurs idées quant aux méthodes d'appréciation des épreuves scolaires. En bref, nous souhaitons tous que les épreuves générales soient normalisées et, de plus, la majorité d'entre nous estime que la méthode d'appréciation empirique et arbitraire des inspecteurs doit être remplacée par une méthode plus scientifique. C'est en mars prochain que nous connaissons l'avis du Département.

3. **Exposition du livre d'enfant.** Notre collègue Chabert a bien voulu se charger avec Mme Mertens, de l'U. I. G. Dames, de recevoir à Genève l'exposition itinérante du livre d'enfant organisée par la commission de lecture de la S. P. R. L'étape de Genève a été un succès et j'ai le plaisir de redire à Chabert nos remerciements.

4. **Livrets hebdomadaires.** Chaque année, à la rentrée de septembre, de nombreux maîtres attendent pendant plusieurs jours les bulletins hebdomadaires des élèves qui viennent des autres classes du canton. Nous avons demandé que l'essai soit fait de confier ces bulletins aux élèves pendant les vacances. Le Département a accepté notre proposition.

5. **Commission de géographie.** Cette commission a poursuivi son activité sous la présidence de Dessoulavy. Plusieurs séries de fiches sortiront sous peu, dont une nouvelle série de vues aériennes.

6. **O.S.L.J.** La diffusion des brochures de l'O.S.L.J. connaît à Genève un beau succès dû avant tout au dévouement de J. J. Dessoulavy. Notre collègue pourtant se voit aujourd'hui dans l'obligation d'abandonner la direction de la centrale de Genève. Je le prie de croire à toute notre gratitude ; il a fait pendant plusieurs années du bon travail. C'est notre collègue Haubrechts qui remplacera Dessoulavy. Nous le remercions d'avoir accepté cette tâche.

Voilà, Messieurs, brièvement résumée, l'activité de l'Union en 1952. Je tiens à exprimer aux membres du comité toute ma reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli. Tous, vice-présidents, secrétaires, trésorier ou simples membres, ont grandement facilité ma tâche. Nous avons mené un travail d'équipe. Les jeunes ont eu d'heureuses initiatives, j'ai accepté avec confiance les conseils des anciens, j'ai surtout pu compter sur le dévouement absolu de chacun.

Permettez-moi, chers collègues, pour conclure, de vous faire part de quelques impressions au moment où, après trois ans, je quitte la présidence de l'Union des instituteurs. Les joies d'abord : elles sont nombreuses et proviennent moins de la réussite de certaines entreprises que des contacts que permet la fonction de président. J'ai approché en trois ans quantité de collègues que j'apprécie beaucoup aujourd'hui et qui sont devenus mes amis. Cette remarque m'amène à penser que l'un des premiers buts de notre Union est de créer entre les instituteurs des liens d'amitié multiples et solides.

Mais les soucis aussi sont nombreux et se traduisent généralement par des questions : comment persuader le Conseil d'Etat du bien-fondé de nos revendications ? Que faire pour créer le climat favorable entre l'autorité et le corps enseignant ? Comment intéresser un nombre toujours accru de collègues à notre action ? Comment composer l'ordre du jour des assemblées pour avoir une participation record ? Et surtout, que devenir, quand, après un échec, la vanité de l'effort s'impose à l'esprit avec une obsédante évidence ?

Ces joies et ces soucis, mon successeur les connaîtra dès demain mais vous, chers collègues, vous pourrez les accroître ou les limiter. Assistez nombreux aux assemblées générales, faites des propositions, osez des critiques constructives, acceptez des charges dans les commissions de travail, et, du même coup, les soucis de votre président s'entomperont, votre comité pourra vous défendre avec succès.

L'Union des instituteurs doit s'affirmer demain plus encore qu'aujourd'hui. Cette affirmation, je la souhaite de tout mon cœur.

Roger Nussbaum, président.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES Rapport présenté à l'Assemblée du 26 février 1953

L'usage veut qu'un rapport commence par quelques considérations statistiques. L'Amicale compte à ce jour 80 membres. Nous avons enregistré au cours de cette année 8 démissions : Mmes Chapalay et Germond sont devenues membres de l'U. I. G. après avoir franchi le fameux fossé qui nous sépare de l'école primaire, Mme Kunz-Vulliet a quitté l'enseignement, Mmes et Mlles Beetschen, Bonvin, Decorvet, Faton et Guillermin, arrivées au terme de leur carrière, ont cessé d'être membres actifs et deviennent aujourd'hui membres honoraires. Nous remercions ces cinq collègues pour les services que fidèlement elles ont rendus à notre association et nous leur souhaitons une longue, heureuse et paisible retraite.

L'automne dernier nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres : Mlles Baron, Jöhr et Panissod, auxquelles nous redisons nos vœux de chaleureuse bienvenue et notre espoir de les voir travailler activement au sein de notre Union.

Séances. L'année a été plutôt calme. Le comité ne s'est réuni que huit fois. Les séances générales ont eu souvent un caractère amical et nous n'avons pas oublié que notre association vise non seulement à défendre les intérêts des maîtresses enfantines et à étudier des questions pédagogiques, mais aussi à établir et entretenir des relations cordiales entre les membres du corps enseignant infantin. Je rappellerai le thé à l'Hôtel du Rhône où maîtresses en fonction et retraitées, officielles et suppléantes, s'unissaient pour témoigner leur affection à Mme Jotterand et lui redire ensemble leurs souhaits de bonheur à l'occasion de son mariage, la sortie de printemps à Villette, la soirée récréative du 10 décembre pour laquelle l'U.I.G. Dames et l'Amicale avaient conjugué leurs efforts et leurs talents afin de marquer dignement le 350e anniversaire de l'Escalade, enfin tout récemment notre fondue dans un carnotzet sympathique. Nous pensons que toutes celles qui ont pris part à ces manifestations en gardent un souvenir agréable.

Mais mentionnons aussi nos séances... plus sérieuses. En mars, Mlle Béatrice Scala nous parlait du rôle éducatif des pipeaux de bambou et son intéressant exposé était suivi d'une démonstration pleine de charme. En octobre, nous nous retrouvions pour une séance d'informations, enfin en novembre Mlle Tilka Prince entretenait institutrices primaires et enfantines de la question si actuelle du suffrage féminin. Je me garderai d'omettre les trois remarquables leçons de rythmique données par Mlle Montandon à l'Institut Jaques-Dalcroze, leçons qui nous ont ouvert des portes sur un enseignement que la plupart d'entre nous connaissent mal, mais dont la pratique nous serait si précieuse.

Groupe d'échange. Sous l'experte direction de Mlle Schnyder, ce groupe connaît un renouveau d'activité. En septembre une rencontre consacrée à un échange de vues au sujet du questionnaire sur le plan d'études envoyé par le D. I. P., réunissait un nombre inaccoutumé de participantes. Les séances ont lieu régulièrement le premier lundi du mois à l'école de St-Antoine ; on y travaille avec zèle à la confection

de jeux de calcul. Nous adressons nos vifs remerciements à Mme Jotterand, notre inspectrice, qui met obligeamment son atelier à notre disposition, et au Département, qui fournit le matériel nécessaire à l'exécution de nos travaux.

Département. La commission consultative convoquée par le Département a abordé les questions suivantes : les examens du concours de stage, la réimpression du règlement des études pédagogiques, le problème des suppléants, le passage de l'écriture script à l'écriture liée, la préparation du nouveau plan d'études. Le Département a prié les associations d'envoyer des délégués aux différentes commissions qui s'occupent de la revision du plan d'études par branches et par degrés. Nous remercions les collègues qui ont accepté de nous représenter dans les commissions où la collaboration de l'Amicale est demandée.

La situation de l'école enfantine est toujours l'objet de nos préoccupations. En mars dernier le Comité a fait parvenir au Département un rapport exposant notre point de vue. M. Grandjean nous a remerciées d'avoir procédé à cette étude et nous a assurées que la question qui nous tient à cœur sera examinée par la Conférence des inspecteurs et la Commission consultative. Mais le temps passe... et nous en sommes toujours au même point ! Sans doute le Département a-t-il d'autres problèmes à envisager, qu'il juge plus urgents que celui de l'école enfantine ? Nous avons pourtant de bonnes raisons de croire que la situation de l'école enfantine sera examinée dans un avenir pas trop éloigné et nous continuons à espérer ardemment qu'une solution favorable à l'école genevoise dans son ensemble pourra être trouvée.

U.I.G., Fédération du corps enseignant, Cartel intersyndical. C'est toujours dans un excellent esprit que nous travaillons avec nos collègues de l'U.I.G. Dames et la soirée d'Escalade, préparée en commun, a été l'occasion de contacts sympathiques. Nous avons également de bons rapports avec la section des messieurs.

Constatant que l'an dernier la réduction de la durée des vacances de Pâques, en compensation du congé d'automne, avait été mal accueillie par l'ensemble du corps enseignant, la Fédération a protesté auprès du D.I.P., et ce printemps vous jouirez, Mesdames, de deux semaines complètes de détente. La Fédération s'est occupée aussi de la Conférence de l'instruction publique, où l'on déplore la passivité des représentants des parents dont le rôle se borne souvent à écouter des exposés. Sur l'initiative de l'Union du corps enseignant secondaire, les membres de la Conférence n'appartenant pas à des milieux pédagogiques ont été convoqués à une séance spéciale, dont on attend d'heureux résultats. La coordination des programmes a figuré aussi à l'ordre du jour de la Fédération et les maîtres secondaires s'intéressent activement à la refonte du plan d'études. Nos collègues des U.I.G. espéraient procéder au moyen d'un questionnaire à un vaste sondage de l'opinion publique, mais il s'avère impossible de réunir les fonds nécessaires et le projet doit être abandonné.

Le Cartel s'occupe de l'intégration d'une nouvelle tranche de 10% à nos traitements de base, ce qui ne modifierait pas le traitement

annuel des fonctionnaires mais augmenterait les retraites. Il étudie également un projet visant à la création de commissions du personnel, comme il en existe dans l'administration municipale. Ces commissions auraient un rôle consultatif et seraient compétentes pour examiner les questions relatives aux conditions de travail.

Associations des autres cantons. Dans le cadre de la S.P.R., les meilleures relations existent entre les différentes sections. C'est avec un vif plaisir que j'ai assisté aux assemblées et congrès de nos collègues vaudois, neuchâtelois et jurassiens. Je signale en passant que Genève se distingue par une triple représentation, alors que les autres canton, n'ayant qu'une société, n'envoient qu'un délégué. Partout l'équipe genevoise a été accueillie avec la même amabilité franche et cordiale. Ces journées passées à Delémont, à La Chaux-de-Fonds, à Lausanne, journées agrémentées de conférences passionnantes et de visites pleines d'intérêt, me laissent de lumineux souvenirs de cette année de présidence. Que nos collègues romands trouvent ici l'expression de notre gratitude ! Nous sommes confuses de ne leur offrir que des rapports et un modeste thé.

J'ai eu également le privilège de me rendre à Zurich à l'assemblée générale des jardinières d'enfants de Suisse alémanique et espère que des échanges plus fréquents pourront s'établir avec nos collègues d'outre-Sarine.

En ce qui concerne l'Organisation mondiale pour l'éducation pré-scolaire, il ne semble pas que l'on puisse envisager la création d'un Comité national dans un proche avenir.

Sociétés féminines. Nous ne perdons pas contact avec les associations féminines genevoises et dans quelques instants vous entendrez comme chaque année le rapport de notre déléguée au Centre de liaison. Mme Blatter, notre représentante au Comité d'organisation de la campagne pour le suffrage féminin, nous donnera aussi quelques échos de l'activité de ce groupe, dont les efforts, nous nous en réjouissons, ont été couronnés de succès.

Conclusions. — Chères collègues, il est normal et souhaitable que dans une société telle que la nôtre le comité se renouvelle. Durant six ans le comité de l'Amicale est resté à une exception près le même. Aujourd'hui trois collègues se retirent : Mme Cullaz, Mme Grangier et Mlle Duparc. Ce n'est pas sans une pointe de tristesse que celles qui restent à la tâche se séparent de leurs compagnes, et je crois que pour celles qui nous quittent aussi, ce départ a quelque mélancolie. Vous savez tout ce que nous devons à nos deux anciennes présidentes qui se sont dépensées sans compter leur temps ni leur peine, acceptant vaillamment charges et responsabilités. Vous n'ignorez pas non plus combien a été précieuse pour nous l'aide généreuse de Mlle Duparc, son intelligence et son tact. A toutes trois nous disons aujourd'hui notre profonde reconnaissance.

Ce rapport marque aussi la fin de mon mandat de présidente. J'ai peine à croire que deux ans déjà se sont écoulés depuis le jour où vous m'avez appelée à la tête de notre association. J'avais hésité à

accepter cette présidence, je puis dire maintenant qu'elle a été pour moi une expérience enrichissante que je ne regrette pas. C'est souvent dans la mesure où l'on donne que l'on reçoit et celui qui essaie de donner, dans la faible mesure de ses moyens, s'émerveille d'avoir reçu en définitive plus qu'il n'a donné lui-même.

Je remercie de tout cœur mes collègues du comité pour leur esprit d'équipe et leur amitié, qui ont grandement facilité ma tâche. Ma gratitude va également à notre dévouée bulletinière et présidente du groupe d'échange, aux membres des différentes commissions, à nos déléguées, aux animatrices de nos séances récréatives, à toutes celles qui se rendent compte que pour vivre notre Amicale a besoin du concours de nombreuses bonnes volontés, qui acceptent de travailler au bien de la communauté. Je forme des vœux chaleureux pour le nouveau comité que vous élirez tout à l'heure. Qu'il continue à œuvrer dans le même esprit de confiance et que pour notre nouvelle présidente aussi la somme des satisfactions et des joies surpasse largement celle des tracasseries et des soucis !

A. Hermatschweiler.

STAGE ÉCHELONNÉ POUR MONITEURS DE COLONIES DE VACANCES

L'Association suisse des centres d'entraînement organise à Genève, du 19 septembre au 10 octobre, un stage de formation. Trois séances hebdomadaires, le soir, et des week-ends donneront aux stagiaires l'occasion de pratiquer des activités variées : chant, rondes, histoires, jeux de plein air et d'intérieur, travaux manuels simples, etc., d'étudier les questions qui se posent aux chefs responsables, et de vivre dans une ambiance communautaire qui suscite l'esprit de la colonie active.

Pour tout renseignement, on voudra bien s'adresser à M. Edouard Laravoire, président de l'Association suisse des Centres d'entraînement, rue Calvin 11, Genève, tél. 43 200.

Nous rappelons que les moniteurs qui participent à un stage de formation ont droit au remboursement de leurs frais de stage s'ils travaillent deux années consécutives dans une colonie subventionnée par la Ville de Genève.

NEUCHÂTEL

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 28 MARS 1958

L'activité du Comité central ne peut être dissociée en activité purement SPN, en dehors des questions de secours accordés par la caisse d'entraide, et en activité SPN-VPOD. Elle est « une et indivisible ».

En effet, le maintien de la liaison entre les Autorités, les Inspecteurs, l'École normale, d'une part, et le corps enseignant, d'autre part, la défense des intérêts matériels généraux et particuliers, l'organisation des cours de perfectionnement et de groupes de travail ou d'études,

l'administration même de notre SPN et de sa section VPOD, sont autant de points d'une activité qui intéresse le Corps enseignant dans son ensemble. Ceci devrait être dit aux Collègues qui restent égoïstement à l'écart de nos organisations professionnelles et qui profitent des avantages qu'elles leur procurent sans engagement d'aucune sorte.

Il est de notre devoir de répéter dans les districts, qu'une cohésion parfaite au sein de notre organisation, renforce notre action autant auprès des autorités qu'auprès de nos concitoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent. Les partis politiques sont davantage reconnaissables, aujourd'hui, à la couleur de leurs listes électorales, qu'à leur base idéologique. De l'extrême gauche à l'extrême droite, ils ont un égal appétit de subventions fédérales, demandent tous la protection et l'intervention de l'Etat, cela malgré les plus sincères déclarations de libéralisme. Nos conseillers fédéraux sont de plus en plus des gouvernants anonymes qui ne s'engagent plus personnellement dans les discours qu'ils prononcent publiquement. Les chefs de l'économie savent profiter de cette neutralisation des responsabilités. Cette digression nous autorise à relever l'importance d'une organisation professionnelle, seule capable de marquer notre présence dans une économie où les plus influents sont souvent les plus écoutés. Notre situation n'est pas celle des grandes branches de l'économie qui réclament protection et subsides, mais celle de l'éducateur qui n'accepte pas que sa situation soit déterminée par les soldes des comptes publics, mais par une juste rétribution d'un travail aussi utile que la montre, la turbine ou la soie artificielle.

D'autre part, l'interdépendance des autorités fédérales et cantonales, par le jeu des ristournes, des impôts et des subsides, a modifié l'autonomie des cantons. Une centralisation de plus en plus forte nous impose une organisation plus étendue ; nous devons, nous aussi, nous adapter à l'évolution actuelle. Cette idée est celle de la majorité des collègues qui assument des responsabilités au sein de nos sociétés pédagogiques. Les demandes de renseignements qui nous parviennent au sujet de l'organisation de nos classes, de leur effectif moyen, de nos programmes scolaires, de nos situations particulières, sont de plus en plus nombreuses ; elles témoignent d'un souci de coordination et d'unité dans une activité qui pouvait se manifester autrefois dans le cadre du village mais qui aujourd'hui ne peut plus ignorer le mélange des populations cantonales dans chacun de nos vingt-cinq Etats.

Les caractéristiques cantonales ou communales tendent à disparaître là où la population autochtone n'assimile plus les nouveaux arrivés. Ces considérations ne sont pas étrangères à notre situation et doivent déterminer notre position.

Effectif : 474 personnes enseignaient dans nos classes primaires au 31 décembre 1952, soit 177 instituteurs et 297 institutrices. Sur ces 474 personnes, 50 sont employés auxiliaires, appelés temporairement à combler les vides créés par le manque de personnel, soit 45 dames et 5 messieurs. Ce sont donc 50 cotisations que n'encaisse pas notre Fonds de retraite et autant de membres qui ne font pas partie de notre SPN.

Le Corps enseignant primaire compte donc 424 membres régulièrement nommés dont 404 sont membres de la SPN et 288 de la VPOD.

Activité : Seul ou par le canal du Cartel cantonal VPOD, nous avons demandé une allocation d'automne pour 1951, votée en février 1952, l'augmentation de la partie mobile de nos traitements de 10 à 15 %, une allocation de 24 % en faveur de nos collègues retraités. Nous avons tenté d'obtenir une augmentation des indemnités de résidence auprès des autorités de nos trois villes.

Nous sommes actuellement préoccupés par la revision des retraites au sujet desquelles nous ne pouvons faire aucun rapport nouveau. Nous avons remis à l'étude la question de nos assurances responsabilité civile et accidents.

Dans le domaine pédagogique, nous avons collaboré à la création des groupes de travail au sujet desquels nous vous recommandons une active propagande. Nous tenons à remercier, ici, les collègues du comité de la sous-section de travail manuel et de réformes scolaires à qui l'on doit cette initiative. Dans le domaine des cours officiels, le Département, par l'intermédiaire de l'un de nos inspecteurs, a demandé à votre comité quels sujets intéresseraient plus particulièrement le corps enseignant ; nous avons pensé qu'un cours de conversation allemande rendrait service aux collègues du degré supérieur et qu'un cours de leçons de choses, dans ce qu'il pourrait nous apporter de pratique, serait très apprécié.

Fonds spécial : Le comité du Fonds spécial a rédigé le règlement du Fonds qui sera soumis à l'assemblée des membres non affiliés à la VPOD. Il sera présenté au Comité central pour ratification. Il prévoit une participation aux frais qu'a supporté la section VPOD pour la défense des intérêts matériels, des allocations pour notre défense culturelle, des subventions en faveur des journaux éducatifs ou de brochures pour la jeunesse, une aide aux œuvres de Malvillers, etc. Nous souhaitons que l'esprit qui a prédominé au cours de l'élaboration du règlement continue à se manifester lors des décisions d'application.

Section VPOD de la SPN : Elle groupe la majorité des membres de la SPN. Si les membres qui font partie de cette section ont signé le bulletin d'adhésion à la VPOD, ils restent attachés à la SPN, ce que certains collègues paraissent oublier.

Toutes les questions de défense matérielle ayant été remises à la section VPOD de la SPN, son comité assume, au cours de ces années de réadaptation des salaires et des retraites, les responsabilités essentielles. Il a donc repris l'activité de l'ancien Comité SPN. Nous sommes heureux que ce changement ait pu se faire facilement par la nomination des mêmes membres aux deux comités. Notre société conserve donc, en fait, un seul comité cantonal.

Le statut de la SPN prévoit une assemblée générale en automne et une assemblée des délégués au printemps. Celui de la section VPOD, une assemblée générale au printemps et une assemblée des délégués au cours de l'exercice. Le président devrait donc présenter quatre rapports pour une même activité. Ce point devrait pouvoir être résolu

dans le même esprit que celui qui s'est manifesté lors de la nomination du comité cantonal de notre double organisation. La solution pourrait être celle-ci :

Assemblée VPOD de printemps : rapports de gestion avec invitation aux membres non affiliés à la VPOD.

Assemblée SPN d'automne : conférence et étude d'une question pédagogique.

Quant aux assemblées de délégués prévues, elles devraient donner lieu à une revision statutaire.

Nous avons tous intérêt à ce que notre organisation professionnelle reste un tout harmonieux et que disparaisse l'idée de deux fractions. Déjà, nous pouvons affirmer que les membres de la SPN font confiance à leurs collègues VPOD. L'organisation du Congrès romand de 1954 sera une occasion de travailler ensemble sous le drapeau SPN, condition des plus favorables pour oublier certaines périodes difficiles.

C'est le vœu que nous exprimons pour conclure ce bref rapport.

W. Zwahlen, président.

COMMUNIQUÉ

ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Rapport annuel 1952

Le 21^e rapport de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse vient de paraître sous une couverture symbolisant une fructueuse récolte. Il fournit un intéressant aperçu du travail accompli par cette institution d'utilité publique et des surprises fort réjouissantes en ce qui concerne la vente des brochures OSL. Grâce à l'inlassable dévouement des collaborateurs bénévoles des centres de vente, les brillants résultats obtenus en 1951 — année où l'OSL fêta son 20^e anniversaire — n'ont pas seulement été atteints en 1952, mais encore dépassés. Au total, 726 153 brochures et 13 466 recueils, édités dans nos quatre langues nationales, ont trouvé des amateurs parmi les jeunes. Ces publications ont été vendues, non seulement dans les écoles, mais aussi à des stands de foires, lors de manifestations de sociétés diverses, d'expositions, etc. N'est-ce pas là une croisade efficace contre la littérature immorale et de mauvais goût? Selon le programme de 1952, 40 brochures ont été éditées, soit 21 en allemand (dont 4 rééditions), 9 en français (1 réédition), 5 en italien et 5 en romanche. La liste de ces publications figure dans le rapport annuel.

Le réjouissant essor de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse au cours de ces dernières années est dû principalement à l'organisation de la vente, mais aussi, et dans une importante mesure, à la qualité des textes et des illustrations de ses brochures. Elles sont vraiment rédigées pour la jeunesse et témoignent d'un sens pédagogique avisé. Les hommes de lettres qui écrivent pour les jeunes — et ce n'est pas là, certes, une tâche aisée — ne trouvent pas seulement un large débouché grâce à l'OSL, mais ils s'assurent encore une communauté de lecteurs qui ne cesse de grandir et dont l'intérêt les récompense de leurs efforts. Le dernier rapport annuel rappelle que depuis

la fondation de l'OSL 7 898 182 brochures ont été vendues, soit le 87 % du tirage total. Au cours de l'exercice écoulé, le problème du fonds de roulement a souvent occasionné des soucis aux organes responsables de l'OSL. Ce n'est d'ailleurs pas là chose nouvelle. Seuls de nombreux dons ont permis d'équilibrer le budget. A la grande joie de tous les amis de l'œuvre, la constitution d'un fonds de roulement relativement modeste est enfin devenue une réalité. Le rapport annuel mentionne en outre les efforts des collaborateurs romands de l'OSL, de ceux du Tessin et des Grisons. Il constate avec une légitime satisfaction que les brochures OSL trouvent de plus en plus leur place au foyer, que dans de nombreux endroits elles sont vraiment devenues les lectures de la famille, contribuant ainsi, sans tapage, à l'éducation de notre peuple et à la défense spirituelle du pays. Il est significatif que la brochure en français qui s'est le mieux vendue en 1952 soit le No 406, « Mon Modèle CFF », de la série « Jeux et distractions ».

Ce rapport annuel, rédigé en allemand, en français et en italien, est complété par les comptes de l'exercice 1952 et par la liste des membres et des organes directeurs.

W. St.

PLACEMENT

Jeune fille, élève d'avant-dernière année d'Ecole normale, cherche place auprès d'enfants dans une famille de Suisse romande (au pair).

S'adresser au Dr Martin Simmen, prof. à l'Ecole normale de Lucerne, Rhynauerstr. 8, **Lucerne**.

F. Petit.

* * *

Pour faire du sport, il faut s'abstenir totalement d'alcool.

*Victor Borghi, Les Diablerets,
4 fois champion suisse de fond.*

La lutte contre les abus de l'alcool est une des conditions de la santé physique et morale d'un peuple. La consommation des boissons alcooliques les plus saines exige que l'homme se discipline et fasse preuve de volonté. Il appartient à chacun de se connaître et de trouver le comportement qui lui permet d'accomplir ses devoirs envers lui-même, sa famille et la société.

P. Chaudet, conseiller d'Etat vaudois.

Alpes Vaudoises
1900 à 3200 m. d'altitude

ANZEINDAZ

Le centre des excursions des
Alpes Vaudoises p. excellentes

Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. **Demandez prospectus et itinéraires.** Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5 31 47. Refuge des Diablerets, tél. 5 33 88. Refuge de Solalex, tél. 5 33 14. Se recommandent. Service de Jeep Barboleusaz--Solalex-Anzeindaz

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Dranses

par le chemin de fer MARTIGNY-ORSIÈRES et ses autobus

**Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier
- Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du
Grand-St-Bernard** (alt. 2472 m.)

Circuits: 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges du Durnand. 2. Grand-St-Bernard-Ferret-Orsières, par le Col de Fenêtre.

Télesièges: Verbier-Les Ruinettes et Champex-La Broya

Trains et cars spéciaux sur demande - Tarifs réduits pour sociétés et écoles

Prospectus et renseignements: Direction M. O. Martigny-Ville. Tél. (026) 6.10.70

Le Pays de Fribourg

vous offre de magnifiques buts pour vos courses scolaires.

Utilisez les services des

Chemins de fer fribourgeois

et des

autobus GFM

Parc d'autocars « dernier cri » pour vos excursions.

Fribourg tél. (037) 2.12.61. Bulle tél. (029) 2.78.85.



AUBERGE DU LAC DES JONCS SUR CHATEL-ST-DENIS

Alt. 1300 m.

But idéal de promenades
Restauration, chambres et pension
Arrangements pour écoles
et sociétés

Tél. (021) 5.91.23

M. GENOUD

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

**Déménagements
Tous transports
Voyages**

} pour tous pays

Toutes formalités

GARDE-MEUBLES et ENTREPOTS

Gare Centrale **LAVANCHY & Cie S. A.** LAUSANNE

Conditions spéciales pour personnel enseignant



Nos voyages organisés

*Projets et devis sans engagement.
Conditions spéciales pour Sociétés,
Ecoles, Pensionnats, etc.*

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

ESTAVAYER-LE-LAC

laisse à ses visiteurs un souvenir durable. Endroit idéal pour cours
scolaires. Bons hôtels accueillants. **Plage - Château - Musée**
Renseignements par Société de Développement.

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

Aucune excursion sans un invité de marque:

L'APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE

Films de qualité

Travaux soignés

A. SCHNELL & FILS Pl. St-François 4
PHOTO - PROJECTION - CINÉ
LAUSANNE

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

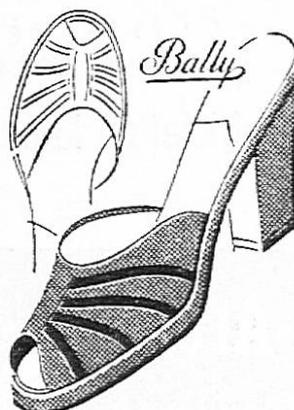
Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX



6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

La bonne adresse pour votre ameublement neuf

→
**Choix de 200 mobiliers neufs
du simple au luxe**

Occasions provenant des échanges,
à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion
Magasin, route de Genève 19



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.



Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS